

# Parutions d'articles sur le bâti agricole et le territoire du Vexin français

A travers plusieurs articles dans les revues spécialisées (Vivre en Val d'Oise, Vieilles Maisons Françaises, bulletin de l'association de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, revue des Amis du Vexin français) et le tiré à part de la Société Historique et Archéologique de Pontoise, le PAKT a souhaité mettre en valeur les richesses agricoles du territoire du Vexin français. L'étude architecturale des grands corps de ferme et leur évolution ont permis d'évoquer les nouvelles utilisations de ce bâti et quelles adaptations y sont possibles.

Un partenariat avec la SICA Versailles Ile-de-France s'est engagé autour du texte «**Pour un bâti et des agriculteurs au cœur des territoires**» qui évoque les différentes solutions pour valoriser des bâtiments agricoles, propose une vision alliant patrimoine et rentabilité économique et explique que ces corps de fermes sont autant un patrimoine privé que collectif avec de nombreuses valeurs (historique, économique, utilitaire, architecturale, paysagère, patrimoniale, éducative, identitaire, etc.).

*Publications*

De 2006 à 2013

PAKT



183, avenue du Général Leclerc,  
78220 VIROFLAY  
Tél. : 01 39 24 85 48  
Fax : 01 30 21 87 79  
www.sicaversaillesidf.fr  
Email : contact@sicaversaillesidf.fr  
R.C.S de : Versailles N° 429 515 331

## POUR UN BATI ET DES AGRICULTEURS AU CŒUR DES TERRITOIRES

Agriculture périurbaine, agriculture urbaine, agriculture de proximité,... Les termes utilisés pour parler de l'agriculture en Ile de France sont nombreux et n'ont pas toujours le même sens selon qui les emploie. Peut-être tout simplement parce que chaque exploitation fait face à un contexte différent, avec ses propres atouts ou contraintes. En Ile de France, les entreprises agricoles ne peuvent se contenter d'être des entités économiques reliées directement à des filières ou des marchés nationaux ou mondiaux, en ignorant l'environnement dans lequel elles se situent. Leur imaginer un avenir revient donc en grande partie à imaginer les liens qu'elles peuvent tisser avec leur territoire.

Les agriculteurs demeurent des gestionnaires de l'espace primordial. Mais cette gestion passe par un acte de production, au cours duquel l'exploitant ne passe que peu de temps sur ses parcelles, au gré des différents travaux culturaux. Les riverains d'un champ de blé verront peut-être ce dernier tous les jours depuis leur fenêtre, mais n'y verront pas souvent celui qui l'entretient. Y tisser des liens ne sera donc pas chose facile. Par contre, il existe un lieu où cette rencontre pourra beaucoup plus facilement se faire : le corps de ferme.

Un corps de ferme, siège d'une entreprise agricole, constitue par définition un lieu de vie. En effet, l'exploitant y loge le plus souvent, en faisant un espace avant tout privé. Mais c'est aussi un outil de travail, parfois présent sur le territoire depuis plusieurs siècles. On peut moissonner un champ de blé avec une machine ayant parcouru des centaines de kilomètres. On ne déplace pas un corps de ferme. Ce dernier constitue donc le point d'ancrage de l'exploitation agricole dans son territoire. Si des liens doivent se tisser entre un territoire et son agriculture, cela ne peut se faire sans des corps de ferme vivants, dont les bâtiments ont retrouvé un sens et une vocation utilitaires et économiques.

Le bâti en général, et les corps de ferme en particulier constituent des éléments du paysage voués à périr de décennies, voire des siècles. Mais l'environnement dans lequel il se situe évolue à des échelles de temps beaucoup plus rapide. D'ailleurs, on peut même trouver paradoxal que plus un bâtiment est ancien, plus on lui donne généralement de la valeur, alors qu'il a peu de chance d'être encore adapté à la fonction pour laquelle il a été construit. Le bâti agricole n'échappe pas à la règle puisque les corps de ferme jugés « remarquables » ou « d'intérêt patrimonial » par les autres acteurs du territoire sont souvent ceux dont les bâtiments sont les moins adaptés à l'agriculture d'aujourd'hui. Il y a donc de nouveaux usages à inventer.

Le devenir des corps de ferme d'Ile de France constitue donc un enjeu majeur pour notre agriculture et les territoires, dans des dimensions aussi bien économiques, que paysagères ou sociales, environnementales et stratégiques. Il ne s'agit pas d'un bien commun, mais d'un patrimoine privé, support d'une activité économique. Cette dernière peut donner au propriétaire les moyens d'assurer la pérennité de ce bâti et par là même celle de son exploitation. Mais pour cela, le corps de ferme ne peut se contenter de constituer un outil de production agricole, mais doit constituer la base de nouveaux liens avec le territoire où il se situe.

La SICA VERSAILLES ILE DE FRANCE aide les agriculteurs à trouver au sein de leur territoire les partenaires avec qui tisser les liens qui leur permettront de valoriser leur corps de ferme le mieux possible. Mais elle épaulé également toutes les collectivités qui cherchent à développer une agriculture ancrée dans ses territoires et à l'écoute de son environnement.

• • •

